

BUREAU DIRECTEUR

Réunion téléphonique

12 juin 2012

PV n°3

Présents : V. LE THOMAS, M. GAUDEL, C.E. LARRIBE, G. PELLAN

Excusé : JM LEFEVRE

Assiste : C. PENNAMEN

1. Bilan

Le Bilan de l'exercice 2011/2012 fait apparaître un résultat négatif de 14600€ (17001€ en 2010-2011). V Le Thomas et M Gaudel ont commencé l'analyse du différentiel entre le prévisionnel et le réalisé. Même si il est à la baisse par rapport à l'an passé, le résultat de cet exercice n'est pas en phase avec le prévisionnel 2011- 2012. Quelques explications se dégagent déjà, d'autant plus que le suivi d'exécution budgétaire a été réalisé en collaboration avec C Pennamen tous les mois. Il va falloir aller plus finement dans l'analyse pour comprendre d'où vient ce différentiel.

Un début d'explication :

- ✓ Les volleyades : Organisation validée en décembre 2011

Compte tenu du fait que les volleyades allaient se dérouler deux années de suite en Bretagne, le comité directeur de la Ligue avait validé l'engagement de deux équipes en féminin et masculin ce qui a entraîné un doublement des coûts d'encadrement d'hébergement, d'achats de textile, de frais téléphoniques ...

- ✓ Une baisse du nombre des licenciés
- ✓ L'arrêt maladie d'un membre du personnel (remplacé pour l'occasion)
- ✓ Les pochettes offertes aux clubs en début de saison

2. Budget prévisionnel

Le budget est à travailler à la baisse.

Il faudra trouver ce qui n'est pas apparu lors du suivi d'exécution budgétaire.

Dans la limite des possibilités budgétaires et du plan d'actions 2012-2013, il pourrait être envisagé une augmentation de la part ligue de 1€ à 2€ pour les catégories senior, espoir, junior.

Marc Gaudel et V Le Thomas prévoit plusieurs réunions de travail sur le budget dont une à la ligue en semaine 25.

Les conventions concernant les tarifs de mises à disposition de personnel extérieur.

La Présidente souhaite qu'une réflexion soit menée sur les conventions concernant les tarifs de mises à disposition de personnel extérieur.

Il serait souhaitable que les tarifs soient harmonisés afin d'éviter trop de disparité.

3. Préparation de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2012

Il est demandé à M G. PELLAN de faire une intervention pour présenter un résumé des décisions prises par l'Assemblée Générale de la FFVB et de l'incidence de ces décisions sur les clubs, les championnats, ...

4. La CRA :

M. GAUDEL indique qu'une réunion de la CRA aura lieu à Pontivy le 15 juin.

Il proposera une augmentation de l'indemnité d'arbitrage + 2€ par équipe et de l'indemnité kilométrique de 0,29 à 0,30€ à l'image des décisions nationales prises lors de l'AG de la FFVB et soumettra le principe d'indemniser les arbitres jeunes qui officient- 4€/équipes, l'équivalent d'une place de cinéma.

Il sera abordé également à cette réunion le retrait des grades d'arbitre

5. Divers :

- ✓ 2 Nouveaux clubs ont été créés
- ✓ 6 clubs ont arrêtés leur activité représentant 88 licenciés.
- ✓ Le club de Combours maintiendra une activité partielle.

- ✓ Deux courriers de 2 clubs sont parvenus à la LBVB:

JA BRUZ :

Le club attend le retour du chèque de caution concernant le tournoi du 1^{er} mai.

Réponse LBVB.

Le chèque sera retourné dans les plus brefs délais.

Le club n'est pas d'accord concernant une amende de 20€ « Facture FC 12092 du 25/04/2012, désignation Report de match horaire RFB113 et RMB 114 »; concernant un changement d'horaire alors qu'il y avait un accord entre les deux équipes et l'arbitre concernés.

Réponse LBVB :

Le secrétariat doit vérifier si ce dossier a été traité dans le respect du RGER le cas échéant le règlement étant le même pour tous les clubs il sera appliqué.

RIANTEC PORT LOUIS :

Le club reconnaît avoir envoyé en retard une feuille de match mais n'est pas d'accord sur le montant.

Le secrétariat doit vérifier que la LBVB a bien prévenu ce club suffisamment tôt du retard accumulé.

Il est demandé au secrétariat de la ligue de mettre en place un processus clair concernant l'avertissement des clubs quand les feuilles de matches n'arrivent pas à temps.

La Présidente indique que la FFVB a baissé le coût de la part fédérale sur la licence baby de 10€ pour l'année 2012-2013. Le résumé des décisions prises en AG FFVB, rédigé par Le SG de la FFVB a été envoyée à tous les clubs.

Fin de la séance 22h00

La Présidente
Viviane LE THOMAS